

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Band: 1 (1887)

Vorwort: A nos abonnés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALPHABETIQUES HERALDIQUES ET SIGILLOGRAPHIQUES

PUBLIÉES A NEUCHÂTEL, PAR MAURICE TRIPET, HERALDISTE

Décembre.

1887.

N° 12.

A nos Abonnés.

Le montant de l'abonnement de 1888 (fr. 5) sera pris en remboursement au mois de janvier prochain. Nous prions les abonnés de l'étranger de nous adresser le montant de leur abonnement (élevé à fr. 6) par mandat postal, d'ici au 10 janvier.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir faire bon accueil à notre prochain numéro et de recommander ce journal; plus le nombre des abonnés augmentera, plus nous pourrons apporter des améliorations aux "Archives". Plusieurs planches tirées à part, en photographie ou en couleurs, paraîtront l'an prochain; dès cette époque aussi, les "Archives" s'occuperont également de généalogie & tout ce qui s'y rattache, en Suisse, ainsi qu'à l'héraldique et à la sigillographie trouvera large place dans ces colonnes. Reti.

Notes sur les Armoiries de quelques Familles neuchâtelaises. (suite)
V. Hory.

On lit dans les "Annales" de Boyre, sous l'année 1625, à propos de l'inféodation de Signières à Jean Hory: "Le Prince donna à cette seigneurie, ou plutôt à Jean Hory, pour ses armes, un compas d'or ouvert, garni d'un quart de rond tourné à droite et cantonné de trois molettes de même, le compas est le symbole de l'équité."

Il est possible que le compas soit le symbole de l'équité,